

La question des retraites toujours aussi mal posée

Le cinquantième congrès national de la CFDT a consacré beaucoup de temps à l'âge de départ à la retraite. Une formule résume la conclusion de ses travaux : « l'âge de départ à 65 ans, c'est hors de question ». A mon humble avis, ces syndicalistes n'ont pas été assez loin dans leur analyse du problème. Le syndicat républicain réformiste aurait pu avoir l'audace de dire que la notion même d'âge normal, ou « normal », de départ à la retraite, est une notion bonne à ranger au magasin des antiquités. La formule « retraite à la carte » est certes un peu galvaudée, mais c'est elle qui nous indique la direction à prendre.

Surtout, il aurait fallu que les syndicalistes qui ont une fibre réformiste réfléchissent sérieusement aux règles qui président à l'attribution des droits à pension : nous avons besoin d'une reconstruction complète de cet ensemble de règles, actuellement déphasées par rapport à la réalité économique. Voyons pourquoi.

Les droits à la retraite sont attribués de manière irrationnelle, et ipso facto injuste

Les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles relatives aux retraites, dégagent une forte odeur de naphthaline. Certes, des changements sont effectués de temps à autre, mais le cadre conceptuel ne se rapproche pas d'une vision réaliste de la façon dont devraient être attribués les « droits à la retraite ».

En premier lieu, donnons un satisfecit à ceux qui estiment qu'une pension de retraite se mérite. Mais qu'est-ce qui fait qu'un travailleur d'un certain âge a bien mérité une sorte de congé payé jusqu'à la fin de ses jours ? Qu'est-ce qui est « contributif » dans l'institution de la retraite ? Qu'est-ce qui prouve réellement (et non seulement légalement) un assez long congé payé de fin de vie ?

La réponse à ces questions n'est certes pas le simple fait d'avoir exercé un ou des métiers, rendant ainsi service à la société. La seule vraie comparaison de la retraite, c'est l'investissement dans le futur potentiel de production, à commencer par la mise au monde et la formation des futurs cotisants. En bref : les futures retraites dépendent principalement de la mise au monde d'enfants en nombre suffisant et d'une bonne formation de ces futurs cotisants.

Nous devons réviser notre conception du fonctionnement des retraites

Il est normal que les actifs versent des cotisations au profit des retraités : ce sont ces derniers qui, durant leur vie active, les ont préparés à exercer un métier productif. Mais il est anormal, pour ne pas dire scandaleux et stupide, que ces cotisations procurent des droits à pension. Elles ne font que rembourser la dette contractée envers la génération précédente. Ce qui prouve les futures pensions, ce sont les investissements, à commencer par ceux qui concernent le principal moyen de production, à savoir le capital humain. Comme le disait Alfred Sauvy, « nous ne préparons pas nos pensions par nos cotisations, mais par nos enfants. » Par la mise au monde et l'éducation des futurs cotisants, sur lesquels nous comptons fermement, sans toujours nous en rendre compte, pour nous prendre en charge dans notre vieillesse. Il y a là une vérité très simple, mais que nos législateurs n'ont pas comprise : à sa place, ils ont imaginé un monde

dans lequel les actifs pr pareraient leur future prise en charge en d pensant beaucoup pour les retrait s. Comme s il s magissait l  d un investissement !

Comprendre les  changes entre g n rations successive montre qu il faut renouveler totalement la l gislation des retraites dites par r partition

Une fois lu ce qui pr c de, vous avez compris que les cotisations vers es au profit des personnes actuellement retrait es n ont aucune raison de servir de base pour l attribution de droits   pension ; vous avez compris que cette attribution devrait logiquement,  quitement,  tre effectu e en raison de la contribution apport e   la mise au monde et   la formation des futurs cotisants. L absurdit  et la nocivit  de l actuelle l gislation des retraites vous appara t clairement : c est une l gislation qui ment aux citoyens   propos d une question d importance n vraugique ; une l gislation qui incite   pr lever trop, au profit des  « anciens  , sur les revenus d activit , en rendant ce pr l vement l galement formateur de droits   pension, c est- -dire en faisant croire   chaque citoyen en activit  qu il pr pare v ritablement sa propre retraite en payant pour celle de ses  « anciens  .

Puisque notre l gislation des retraites dites  « par r partition   est absurde, mensong re, nous devons en changer ! Il ne s agit pas l  d une de ces r formettes qui font perdre du temps et de l  nergie, mais d une remise en ordre fondamentale. La l gislation actuelle est une sorte de conte de f es ; il s agit de passer   une r gle  conomiquement logique : pour ce qui est de la retraite par r partition, attribuer les droits   pension au prorata des investissements r alis s dans le capital humain, c est- -dire principalement (mais pas exclusivement) dans la jeunesse. Une r forme de grande ampleur, qui portera de beaux fruits si nos dirigeants ont la sagesse de la mettre en  uvre.